



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42595

Texte de la question

M. Fabrice Verdier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique. Depuis 2010, ce fonds de 29 millions d'euros n'a pas été réévalué alors que les charges de fonctionnement sont en constante progression et que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître. Les radios associatives, premier employeur radio de France, voient donc leurs subventions diminuer. Aujourd'hui, le secteur de la radiodiffusion associative est d'autant plus préoccupé que le Gouvernement envisage un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits FSER 2013, mettant en péril 2 800 salariés. Aussi, il lui demande s'il envisage des mesures pour maintenir l'enveloppe du FSER pour 2014 et poursuivre ainsi la mission de communication sociale de proximité.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Verdier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42595

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11931

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558